

Bibliothèque de France, bibliothèque ouverte. Actes du colloque du 11 septembre 1989. Paris, Institut Mémoires de l'édition contemporaine, (1990). 147 p. (Bibliothèque de France)

Jean-Rémi Brault

Volume 37, Number 3, July–September 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028478ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028478ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Brault, J.-R. (1991). Review of [*Bibliothèque de France, bibliothèque ouverte. Actes du colloque du 11 septembre 1989. Paris, Institut Mémoires de l'édition contemporaine, (1990). 147 p. (Bibliothèque de France)*]. *Documentation et bibliothèques*, 37(3), 121–122. <https://doi.org/10.7202/1028478ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1991

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Bibliothèque de France, bibliothèque ouverte. Actes du colloque du 11 septembre 1989. Paris, Institut Mémoires de l'édition contemporaine, (1990). 147 p. (Bibliothèque de France)

Ce serait presque un euphémisme que d'affirmer que le projet de Bibliothèque de France, qu'on a durant un moment appelé la « très grande bibliothèque » (la TGB), est caractérisé « par un mélange d'inquiétude, d'incompréhension, voire de suspicion réciproque ». C'est le président lui-même de l'Association pour la Bibliothèque de France, Dominique Jamet, qui l'affirme dans l'avant-propos de ces actes.

Aussi, le but du colloque, qui réunissait plus de 150 personnes, dont trois ministres, consistait-il précisément, comme l'annonçait le ministre de la Culture, « à permettre le brassage des idées, la confrontation des expériences [...] et certainement une source d'enrichissement, de réflexion, éventuellement d'infléchissements, d'améliorations en tout cas, du projet initial ». C'est que ce concept est complexe, et il n'est pas certain que les participants à ce colloque ou les lecteurs de ces actes en sortent tout à fait rassurés.

On se rappellera que tout a commencé par une décision du président de la République qui en a fait le grand projet de son second septennat. « Je veux, aurait-il déclaré, une bibliothèque qui puisse prendre en compte toutes les données du savoir. J'en ai l'ambition et je le ferai ». (*Le Figaro magazine*, no 547 (8 décembre 1990) 126). On pense instinctivement à la réplique que lançait Louis XVI, deux siècles plus tôt, à son cousin, le duc d'Orléans, qui accusait le roi de commettre un acte illégal. « C'est légal, parce que je le veux », jetait le roi.

Le projet présidentiel fait au moins l'unanimité autour d'un point: il faut trouver une solution aux problèmes d'engorgement de la Bibliothèque nationale, « menacée d'asphyxie », puisque, construite pour accueillir et loger quatre millions de volumes, elle en conserve maintenant plus de dix millions. Et que dire de ces autres

problèmes non moins urgents que sont les mauvaises conditions des volumes, dont plus de 600 000 gisent dans un état de détérioration si avancée qu'ils sont inutilisables. Que dire de la dispersion des collections qui rend le travail des chercheurs encore plus difficile. On a donc rêvé, et on continue de le faire, à une nouvelle bibliothèque nationale qui constituerait une sorte de panacée à tous les maux dont souffre l'institution de la rue de Richelieu: des locaux suffisants pour les collections actuelles et celles de quelques décennies à venir, une amélioration du système de dépôt légal des documents sonores et de l'image, des moyens de conservation plus adéquats et plus conformes à la technologie contemporaine et, surtout, une accessibilité plus généreuse et plus « confortable » pour les chercheurs d'abord et aussi pour « tout le public, le champ élargi à toutes les connaissances, l'admission de l'audiovisuel comme une composante à part entière de la connaissance et de la culture ».

Non seulement le titre et le thème de ce colloque traduisent bien l'ensemble de ces préoccupations, mais les titres retenus pour les communications des divers intervenants leur restent fidèles: « Bibliothèque nationale, mort ou transfiguration? » (Emmanuel LeRoy Ladurie); « Une bibliothèque d'un type nouveau » (Jean Gattégno); « Une bibliothèque ouverte à tous les champs de la connaissance » (Goéry Delacote); « Une bibliothèque ouverte à tous les publics » (Gérald Grunberg); « Une bibliothèque ouverte à l'audiovisuel » (Jean Tulard); « Une bibliothèque ouverte sur le monde » (Denis Varloot).

Outre ces interventions, tantôt savantes, tantôt savantes et techniques, il faut lire les interventions d'un certain nombre de participants à cette journée de réflexion. Si les textes sont peut-être moins scientifiques que ceux des grands ténors, ils sont sans doute plus spontanés et plus révélateurs des véritables sentiments qui animent une large portion des usagers de l'actuelle (et de la future) Bibliothèque nationale. Et de ces textes, brefs, quelquefois émotifs, voire percutants, nous pouvons retenir quelques idées.

D'abord, celle-ci. « Même transfigurée, même avec une ouverture plus large, une bibliothèque nationale ne change pas de nature; elle ne change pas de fonction » (Nicole Simon, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, p. 46). En somme, une bibliothèque nationale doit rester fidèle aux mandats qui lui ont été reconnus par l'UNESCO, c'est-à-dire, colliger le patrimoine documentaire national, le conserver, l'inventorier et le rendre accessible. Ce faisant, la Bibliothèque nationale intéresse d'abord la communauté des chercheurs. Et alors, surgit la discussion autour du caractère que d'aucuns qualifient d'« élitiste » d'une bibliothèque nationale et qu'ils opposent au processus de démocratisation culturelle. Et, par conséquent, il ne faut la confondre ni avec une bibliothèque municipale, ni avec une bibliothèque universitaire, ni substituer le rôle de l'une avec le mandat de l'autre.

Et puis, l'impérieuse nécessité exprimée par les chercheurs d'avoir à leur portée, dans un même lieu, l'ensemble de la collection de la Bibliothèque nationale. « Je veux tout à ma disposition. C'est ça la nouvelle bibliothèque que j'attends. C'est-à-dire toutes les qualités de la Bibliothèque nationale, là où je peux trouver ce que je ne trouve nulle part ailleurs, sans les inconvénients de la Bibliothèque nationale » (Elisabeth Badinter, p. 51). On constate, par conséquent, que pour ces « utilisateurs » le projet de « Bibliothèque de France » peut signifier des progrès importants. Et à cette réunification des collections, il faut ajouter l'utilisation de la technologie qui facilite et accélère l'accessibilité. La même utilisatrice le disait de façon péremptoire: « Je veux mes livres vite, je veux pouvoir rester à ma place, avoir les périodiques, les journaux, tous les livres à ma place dans un temps record. Voilà ce que je veux ».

Et alors, on comprend qu'une troisième idée, voire une certaine inquiétude, se dégage des interventions des usagers lors de ce colloque. C'est que la « Bibliothèque de France » ne devienne une sorte de nouveau Beaubourg, dans lequel tous les supports de la documentation seront disponibles bien sûr, mais non sans créer une certaine confusion. Madame Elisabeth

Documentation et bibliothèques

Badinter le rappelait de façon percutante : « S'il y a un choix à faire et qu'on n'a pas la place suffisante pour mettre les neuf millions de volumes [...], je le dis franchement, qu'on ne confonde pas la Bibliothèque de France avec une photothèque, une discothèque, une cinémathèque, que dans tous les cas de figure on choisisse la bibliothèque d'abord ». Voilà qui est clair.

Et voilà qui illustre les espoirs et les inquiétudes que suscite le projet de Bibliothèque de France. Le rôle essentiel joué par la Bibliothèque nationale de Paris dans le monde de la documentation justifie l'intérêt des chercheurs, des bibliothécaires et de maints autres spécialistes. Il est heureux qu'on ait publié les textes des conférences aussi bien que les interventions des participants. De plus, l'ouvrage contient en annexe les textes parus notamment dans *Le Figaro* et dans *Le Nouvel Observateur* qui éclairent la façon dont ce débat a été amené sur la place publique. Ces actes permettent ainsi d'élargir le débat et d'atteindre la communauté intellectuelle internationale.

Jean-Rémi Brault
Montréal

THIBAUT, Danielle. Guide de rédaction bibliographique. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1989. VII, 208 p.

Enfin ! un guide canadien de rédaction bibliographique disponible en deux éditions (française et anglaise), s'inspirant des normes internationales (ISO, ISBD, RCAA) et utilisant, à titre d'exemples, des documents de langue française (pour l'édition française).

En 208 pages, il serait donc possible de tout savoir sur la rédaction bibliographique. Mais attention ! Le titre *Guide de rédaction bibliographique* prête ou peut prêter à confusion. Dans les faits, l'ouvrage ne porte que sur la rédaction des notices, et des notices d'une bibliographie seulement (excluant ainsi la référence bibliographique en bas de page, le classement et la présentation graphique des notices dans une bibliographie).

Une fois défini avec clarté le schéma général de toute notice, le *Guide*

comporte deux grandes parties. La première présente les règles générales pour l'établissement de la notice applicables à tous les genres de documents alors que la seconde décrit, pour les différents genres de documents et des cas particuliers de documents, la liste des éléments essentiels et leurs particularités.

L'objectif visé est clair : « assurer une description précise, uniforme et simple à interpréter de tous les genres de documents pouvant être recensés dans une bibliographie » (p. 7).

Les règles décrites portent sur une grande diversité de documents : livres, parties de livres, publications en série, parties de publications en série, manuscrits, documents en braille ou en gros caractères, ensembles multi-supports, cartes, brevets, etc.

Ces règles se veulent « fondamentales ». Dans les faits, elles couvrent des cas « pointus » : elles indiquent que faire, par exemple, dans la description bibliographique d'un document faisant partie de deux collections, ou possédant à la fois un ISBN et un ISSN ou deux ISSN.

On trouvera dans ce *Guide* nombre de renseignements d'ordre technique, tels l'emploi des majuscules, le signalement de renseignements ajoutés, omis ou supposés par l'auteur, le respect de la graphie, l'usage des abréviations et le recours à la traduction ainsi qu'à la romanisation. De plus, l'auteur indique le bon usage de chaque élément de la trousse du bibliographe : points de suspension, tirets, crochets carrés, etc.

Il ne fait pas de doute que le bibliographe averti, qu'il soit chercheur ou bibliothécaire, saura apprécier la valeur informative de ce *Guide* ainsi que son caractère pratique. Par ailleurs, l'étudiant ou l'apprenti bibliographe risque de se perdre dans un dédale de règles dont la raison d'être n'est pas toujours évidente en soi.

Ce *Guide* arrive enfin à point à l'heure où un nombre toujours plus grand de chercheurs et d'organismes liés à la recherche reconnaissent la valeur de l'activité bibliographique au Canada.

Réal Bosa
Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

BRODEUR, Raymond et al. Les Catéchismes au Québec 1702-1963. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval et Paris, Éditions du CNRS, 1990. VIII, 457 p.

« Qu'est-ce que le catéchisme ? » Pour plusieurs, nés après le concile Vatican II, cette question initiale du catéchisme romain demeure pertinente puisque ce livre est maintenant disparu des écoles. Pourtant, pendant plus de quatre siècles, le catéchisme a été l'outil privilégié de l'enseignement religieux. Né à la faveur de la Réforme du XVI^e siècle, il s'est répandu en Europe et en Amérique grâce à la diffusion de la presse à imprimer de Gutenberg.

Le catéchisme enseignait par questions et réponses tout ce que le fidèle devait savoir, faire et croire pour participer à la communauté chrétienne et « devenir enfant de Dieu ». Par sa présence et sa pénétration dans la culture religieuse, le catéchisme est sans doute un des documents imprimés qui a le plus marqué notre civilisation occidentale.

Raymond Brodeur et son équipe ont étudié les catéchismes au Québec comme des objets d'histoire et des témoins de notre évolution sociale, culturelle et religieuse. La bibliographie qu'ils présentent est le résultat de nombreuses années de recherches sur l'institution catéchistique au Québec et en France. Au-delà du travail de bibliographie historique, au demeurant remarquable, *Les Catéchismes au Québec* nous offre un outil de base pour comprendre la place de ce livre dans la psychologie collective, dans l'anthropologie religieuse et même dans l'histoire de la pédagogie.

L'ouvrage se présente en trois parties. La première, intitulée « Les catéchismes dans leur contexte », présente une série de tableaux synoptiques divisés en six périodes chronologiques. Chaque tableau met en parallèle des événements sociaux et religieux en regard de la parution des diverses éditions des catéchismes.

La deuxième partie représente le corps de l'ouvrage avec la bibliographie complète des catéchismes imprimés officiels et non officiels. Les auteurs ont même considéré les